

**DÉLIBÉRATION N°2020-21_26
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 1^{er} décembre 2020

5. Désignation de représentants du conseil d'administration au sein des conseils de services communs et de la commission de formation permanente

5.4 Désignation d'un étudiant appelé à siéger au conseil documentaire du SCD

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire du collège « usagers » : 6 Membres en exercice : 6 Quorum : 3 Membres présents : 4 Membres représentés : 1 Total : 5	Ne prend pas part au vote : 0 Vote blanc : 0 Suffrages exprimés : 5 Pour : 4 Contre : 1
---	---

L'article 7 du règlement intérieur du SCD prévoit que son conseil documentaire comprenne un étudiant de l'université membre du conseil d'administration désigné par ses représentants au conseil d'administration de l'université.

Il revient alors aux usagers du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant qui sera appelé à siéger au conseil documentaire du SCD pendant la durée de son mandat (deux ans).

Mme Clémence PITARD, étudiante à l'université de Franche-Comté et membre du collège « usagers », se présente pour siéger au conseil documentaire du SCD.

Les cinq membres du collège « usagers » présents et représentés se prononcent favorablement à la désignation de Mme Clémence PITARD pour siéger au conseil documentaire du SCD.

Besançon, le 7 décembre 2020

Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services



Rabia DEGACHI

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*